

# CARITAS

Notre politique du bénévolat a été ratifiée par le Réseau Caritas, le 18 juin 2003. Chaque membre s'engage à appliquer ses principes et directives sous sa propre responsabilité.

Photos: Urs Siegenthaler, Barbara Graf Horka, Pia Zanetti, Ursula Markus

# CARITAS



**Nous sommes solidaires**

**\_Réseau Caritas  
Politique du bénévolat**

**Caritas Suisse**  
**Département Réseau Caritas**  
Löwenstrasse 3, case postale  
CH-6002 Lucerne

Tél.: +41 41 419 22 22  
Fax: +41 41 419 24 24

Internet: [www.caritas.ch](http://www.caritas.ch)  
e-mail: [info@caritas.ch](mailto:info@caritas.ch)



# Principes



**La politique du bénévolat se fonde sur les valeurs, principes et visions exprimés dans les Orientations et les Chartes des organisations Caritas en Suisse, sur la Stratégie du Réseau Caritas ainsi que sur les valeurs fondamentales de la culture d'entreprise.**

## Signification du bénévolat pour Caritas

Le bénévolat joue un rôle indispensable dans l'édification d'une société solidaire. Il permet de participer à la vie sociale, politique, culturelle et promeut la responsabilité sociale des personnes. Caritas reconnaît et soutient le rôle complémentaire du bénévolat par rapport à l'Etat, qui a la tâche de garantir une sécurité sociale de base. Caritas s'engage pour que la société reconnaisse et développe le bénévolat. Nous encourageons la collaboration avec les bénévoles dans nos propres structures car:

- les bénévoles jettent des ponts entre différents groupes de population et sensibilisent notre société aux problèmes des personnes défavorisées socialement;
- le bénévolat apporte une contribution importante à l'intégration sociale, aussi bien pour les bénéficiaires que pour les prestataires;
- les bénévoles enrichissent et complètent les prestations de Caritas;
- les bénévoles portent les préoccupations sociales de Caritas à l'extérieur;
- les bénévoles peuvent être à l'écoute de besoins non couverts et pour lesquels il convient d'apporter des réponses appropriées;
- offrir de la place aux bénévoles, c'est offrir un espace à celles et ceux qui se sentent interpellés par les situations difficiles des plus défavorisés et qui veulent eux aussi participer à l'édification d'une société juste et solidaire, en apportant leurs compétences au service d'autrui. C'est également mettre en évidence que l'entraide et la solidarité ne sont pas uniquement une affaire d'employé/es rémunéré/es.

## Notre compréhension du bénévolat

- Nous comprenons le bénévolat comme un engagement non rémunéré à des fins d'utilité publique. Dans l'environnement concret de Caritas, il contribue à la résolution de problèmes sociaux et s'engage en faveur des membres socialement défavorisés de notre société. Le bénévolat ne remplace pas un travail rémunéré. Les bénévoles assument en général des tâches en complémentarité à celles des collaborateurs fixes.
- Nous sommes conscients que les bénévoles souhaitent aujourd'hui être, le plus souvent, engagé-e-s pour des tâches limitées dans le temps; que leur engagement doit leur être utile personnellement et qu'ils/elles sont attentifs/ives à ce que leur propose l'institution qui les engage. Grâce à nos directives et standards, nous sommes en mesure de répondre à ces aspirations.

### Notre collaboration avec les bénévoles

- Nous proposons aux bénévoles des engagements porteurs de sens et de satisfaction, qui répondent d'une part à un idéal de don et de gratuité et, d'autre part, à leurs besoins, leurs motivations et leurs compétences.
- Nous sommes ouverts à engager des bénévoles indépendamment de leur religion et de leur origine culturelle.



- Nous veillons à maintenir et à développer une saine ambiance de travail. En particulier au sein des groupes de bénévoles, nous voulons entretenir le plaisir de la rencontre et le sentiment d'appartenance.
- Nous promovons un engagement adéquat, tant d'hommes que de femmes, pour chaque domaine d'activités.
- Nous nous engageons pour une reconnaissance publique et personnelle du travail fourni par les bénévoles.
- Nous organisons la collaboration avec les bénévoles selon des critères déterminés. Ceux-ci garantissent un accompagnement adéquat durant l'engagement, reconnaissent et apprécient, à sa juste valeur, le travail non rémunéré des bénévoles. Les critères créent de la transparence vers l'extérieur et l'intérieur et stimulent notre culture de collaboration, qui se distingue par sa tolérance, sa compréhension et par des rapports de confiance et de respect.

## Lignes directrices pour la collaboration avec les bénévoles



**Les lignes directrices suivantes pour la collaboration avec les bénévoles s'inspirent des standards du «Dossier bénévolat suisse».**

### Encadrement des bénévoles

- Nous veillons à un accompagnement suivi et orienté vers les objectifs, dans un cadre de travail propice aux bénévoles. Chaque bénévole a un interlocuteur/une interlocutrice fixe qui est responsable de la clarification de ses tâches par rapport aux objectifs, contenus et compétences ainsi que de son introduction, de son accompagnement et de son soutien. L'interlocuteur/l'interlocutrice fixe assume une responsabilité qui ne peut pas être déléguée au bénévole. Dans le sens d'une participation active, le/la bénévole a la possibilité de participer aux décisions et d'introduire ses propres requêtes et suggestions.
- Nous reconnaissons et encourageons les initiatives personnelles venant des bénévoles et veillons à leur donner la possibilité de contribuer à la définition de leurs tâches dans le cadre des objectifs donnés, après en avoir référé aux interlocuteurs/interlocutrices fixes.
- Les bénévoles et les interlocuteurs/interlocutrices fixes évaluent régulièrement les objectifs et les contenus de la collaboration ainsi que les attentes et besoins réciproques.

## Communication

- Nous soignons et favorisons une communication ouverte ainsi qu'un feedback systématique comme base pour notre collaboration. Nous discutons ouvertement les différends et cherchons des solutions constructives en cas de conflit.
- Nous informons les bénévoles suffisamment tôt sur les objectifs et les projets de l'institution qui concernent leurs tâches.

## Engagement

- Engager des bénévoles, c'est veiller à ce que ces personnes aient les capacités, les compétences, les motivations pour la mission confiée. Lors de l'engagement de bénévoles, nous tenons compte de leurs désirs et de leurs besoins, et tâchons de les employer de sorte que leurs intérêts, leurs aptitudes et leur sens du service à autrui concordent avec les exigences de l'engagement.
- Le/la bénévole nous informe suffisamment tôt quand il/elle souhaite mettre fin à la collaboration. Nous veillons à le/la remercier de son engagement et à l'attester.
- Nous nous séparons des bénévoles qui n'adhèrent pas à la philosophie de l'institution ou lorsque nous n'avons plus de tâches correspondant à leurs besoins ou aux nôtres.

## Conditions de travail

- Nous offrons à nos bénévoles des conditions de travail réglementées qui se basent sur les directives définies pour le Réseau Caritas. Nous sommes favorables à une application flexible aussi longtemps que la compatibilité avec les objectifs et le déroulement du travail dans l'organisation est garantie. Dans la mesure du possible, la durée du bénévolat est définie au début de l'engagement.

## Formation

- Nous promovons les compétences professionnelles, personnelles et sociales de nos bénévoles en fonction des exigences de leurs engagements, respectivement de leurs besoins personnels, en leur offrant, par exemple, des cours d'introduction et de perfectionnement.
- Nous promovons également les compétences des collaborateurs/collaboratrices fixes, interlocuteurs et interlocutrices de nos bénévoles.
- Les capacités et les compétences acquises sont, en principe, reconnues par une attestation d'engagement bénévole.

## Devoirs

- Nous attendons des bénévoles qu'ils partagent les principes éthiques et les valeurs fondamentales de notre institution.
- A l'exemple des collaborateurs et collaboratrices, les bénévoles sont tenus de garder le secret sur tous les sujets concernant les personnes qu'ils encadrent.
- Les droits et les devoirs, ainsi que les compétences des bénévoles, sont clarifiés dans l'accord d'engagement.

## Reconnaissance

- Nous reconnaissons, de manière adéquate et avec les moyens adaptés, l'engagement non rémunéré de nos bénévoles. Nous soignons, en particulier, une attitude empreinte d'estime lors de nos contacts directs avec les bénévoles et les invitons régulièrement à des activités pour les remercier et pour leur témoigner notre reconnaissance. Nous recensons les engagements bénévoles et informons le public sur l'importance de ces engagements.